CLINIQUE MÉDICALE

Cirrhose hépatique d'origine syphilitique; thrombose de la veine-porte et des veines mésentériques et splénique. — Varices de l'œsophage et de l'estomac.

Ce fait, fort intéressant, a été observé par M. Leduc, interne des hôpitaux dans le service de M. Guyot, à l'hôpital Beaujon. Il s'agit d'une femme de 49 ans, nommée A. Léocadie, entrée le 6 octobre 1880 à l'hôpital.

Cette femme n'accuse, comme antécédents morbides, que des accidents syphilitiques remontant de vingt-cinq à trente ans ; elle a eu deux enfants morts en bas âge; pas d'antécédents alcooliques; elle n'est plus réglée depuis six ou sept ans; elle a suivi un traitement régulier pour ses accidents syphilitiques ; depuis lors, elle n'a pas eu de nouvelle atteinte de la vérole.

Il y a huit ou dix mois seulement qu'elle a commencé à éprouver des troubles dyspeptiques, consistant en lenteur de la digestion et en vomissements pituiteux peu fréquents, se produisant surtout le matin.

Quatre semaines environ avant d'entrer à l'hôpital, elle s'est aperçue que son ventre commençait à s'accroître en volume ; la gêne des digestions augmenta et il survint un peu d'oppression; malgré cela, elle put continuer à se lever et à s'occuper de ses affaires intérieures jusque il y a huit ou dix jours, époque où elle s'alita presque complètement, ne se levant guère depuis ce temps que une ou deux heures par jour. L'abdomen continuant à augmenter de volume, elle se décida à entrer à l'hôpital.

26 octobre. Facies maigre, pâle; tout le reste du corps est amaigri, ainsi que les membres ; très léger œdème des membres inférieurs remontant à quatre ou cinq jours.

Développement énorme de l'abdomen par une ascite très considérable ; dilatations des veines sous-cutanées abdominales, surtout à droite ; vu l'ascite et le tympanisme intestinal, il est impossible de limiter le foie ou la rate. Rien au cœur.

C'est à peine si on peut faire asseoir la malade pour ausculter les poumons, à la base desquels on constate quelques râles de congestion. Les urines sont cirrhotiques, chargées d'urates ; elles ne contiennent ni albumine, ni sucre, ni bile. Ce qui frappe le plus dans l'aspect de la malade, c'est une dyspnée très intense.

Le 27. Ponction. 21 litres de liquide ascitique. Après la ponction, soulagement immédiat; la respiration devient facile et beaucoup moins fréquente.

On sent le bord inférieur du foie en plongeant la main sous le bord inférieur des fausses côtes ; il est dur et la percussion permet de constater qu'il est diminué de volume, tandis que la rate est plus grosse qu'à l'état normal. — Régime lacté. Extrait de quinquina, 4 grammes.

Pendant le séjour de la malade à l'hôpital, terminé par la mort le 12 décembre, à 7 heures du soir, nous avons observé les symptômes suivants :

La malade peut se lever un peu tous les jours, tant que le ventre n'a pas atteint un volume énorme, et la dyspnée ne s'établit que quand le ventre est très distendu ; à trois ou quatre reprises, une congestion pulmonaire intense nécessite l'application de ventouses sèches sur les parois du thorax.

La quantité d'urine rendue chaque jour est très peu considérable ; elle varie entre 250 et 500 centimètres cubes ; on donne du vin diurétique pour tâcher d'activer la sécrétion urinaire, mais on est forcé d'en suspendre l'emploi, parce qu'il survient de la diarrhée; cette diarrhée, qui se reproduit de temps à autre, dure trois ou quatre jours et disparaît d'elle-même, sans que ce flux intestinal paraisse avoir la moindre influence sur la reproduction plus ou moins rapide de l'ascite. Pendant toute la durée de son séjour à l'hôpital, la malade ne vomit que trois ou quatre fois.

Le fait le plus important et qui a surtout attiré notre attention, c'est la reproduction très rapide du liquide en grande quantité. C'est ainsi qu'après la première ponction, faite le 27 octobre, on est obligé d'en faire une le 15 novembre, c'est-à-dire dix-neuf jours après, et que la quantité de liquide évacué est de 22 litres; le 29 novembre, c'est-à-dire quatorze jours après, troisième ponction, on retire 23 litres de liquide; enfin, le 11 décembre, c'est-à-dire douze jours après, quatrième ponction, donnant issue à 17 litres de liquide.

Ainsi, en un mois et demi, plus de 80 litres de liquide sont évacués, et, s'il faut en croire la malade, cette production de liquide ne remonterait guère qu'à un mois avant son entrée à l'hôpital.

La nature du liquide fut toujours la même, c'était un liquide citrin, franchement ascitique.

Le 11 décembre, au soir, six ou huit heures après la quatrième ponction, la malade eut une hématémèse abondante ; on peut évaluer aux trois quarts d'un litre la quantité de sang qu'elle rendit. Elle avait eu la diarrhée trois ou quatre jours avant la ponction, avec des douleurs vives dans l'abdomen ; après la ponction jusqu'à la mort, il n'y eut pas de selles, mais de vives coliques persistèrent.

Le 12. Au matin, la malade est dans un état de faiblesse extrême ; elle souffre du ventre ; la respiration est fréquente et très superficielle ; elle va s'affaiblissant jusqu'à la mort, qui arrive à 7 heures du soir.

Autopsie, le 14, à 10 heures du matin.

Abdomen. — La cavité péritonéale contient 2 ou 3 litres de liquide citrin.

L'intestin grêle, sur une longeur d'un mètre environ, présente une coloration rouge lie de vin foncée ; cette coloration commence à 25 centimètres environ au-dessous du duodénum ; à ses deux extrémités, elle va en se dégradant peu à peu, pour se confondre avec la couleur du reste du tube intestinal, qui est pâle, blanc-grisâtre, exsangue. Cette coloration lie de vin est due à une infiltration des tuniques de l'intestin par du sang encore à l'état liquide; il y a là une véritable hémorrhagie intra-pariétale interstitielle. Cette infiltration des parois de l'intestin par du sang leur donne une épaisseur bien au-dessus de la normale, épaisseur qu'on peut évaluer à 8 ou 10 millimètres ; tout l'intestin grêle contient du sang très fluide, mais ce sang est en beaucoup plus grande abondance dans les points où siège la coloration lie de vin. Le gros intestin, exsangue dans toute son étendue, est dans sa plus grande partie obstrué par des cybales, qui baignent dans du sang liquide.

L'estomac est extrêmement dilaté; il contient environ trois quarts de litre de sang fluide; quelques grosses veines variqueuses sur la paroi de l'organe et près du pylore; l'une d'elles est rupturée et oblitérée par un caillot récent (hématémèse). L'œsophage présente des veines variqueuses dans toute son étendue. La veine-porte est oblitérée par un caillot non fibrineux, assez adhérent par places, il se prolonge dans les veines mésentériques et splénique, ainsi que dans les divisions hépatiques de la veine-porte. Rien dans les veines sus-hépatiques ni dans la veine-cave.

Le foie est un peu diminué de volume, il présente une coloration jaune assez claire, sillonnée par des tractus blancs, formant des dépressions assez profondes; de la périphérie, partent en différents points un certain nombre de tractus fibreux qui lui

font contracter des adhérences avec le diaphragme ou le côlon ; sa surface est inégale, lobulée ; les lobules qu'il présente sont de volume fort variable, allant de celui d'un grain de chènevis à celui d'une noix ; cette lobulation est plus marquée à la face inférieure qu'à la supérieure. Ce foie est dur et résistant à la pression, comme à la section ; sur les tranches, on voit que les lobules fibreux qui le constituent sont enserrés par des tractus blancs dont l'épaisseur varie de un quart de millimètre à un millimètre ; à l'intérieur de ces lobules ainsi limités, existent d'autres tractus fibreux beaucoup plus minces ; nulle part il n'y a trace de tissu cicatriciel résultant des gommes vidées ; on peut cependant dire que le foie, dans son ensemble, présente beaucoup plutôt l'aspect de la cirrhose syphilitique que de la cirrhose alcoolique. — Sur la surface de section, on voit aussi les ramifications de la veine porte, obstruées par des caillots demi-fibrineux et demi-cruoriques.

La rate est volumineuse (16 centimètres), cirrhotique. Rien de particulier ailleurs, sauf l'atrophie et la pâleur des muscles de la paroi abdominale et du diaphragme. Cette observation, dit M. Leduc (1), a présenté deux phénomènes importants :

« 1° La production extrêmement rapide d'une grande quantité de liquide, qui aurait pu mettre sur la voie du diagnostic d'oblitération de la veine porte ; 2° l'absence de selles sanguinolentes, malgré la présence d'une quantité considérable de sang dans la cavité de l'intestin. — A l'autopsie, ce qu'il y a de plus remarquable, ce n'est pas l'obstruction de la veine porte, que l'on trouve assez souvent signalée dans les cas de cirrhose, quoique cette oblitération paraisse plus rare dans la cirrhose d'origine syphilitique ; ce qu'il y a de plus remarquable, disons-nous, c'est l'hémorrhagie interstitielle des tuniques de l'intestin grêle, sur laquelle aucun des auteurs, qui se sont occupés de la cirrhose et de l'oblitération de la veine-porte, n'a insisté d'une façon particulière. Rappelons aussi les varices de l'œsophage et de l'estomac, et, enfin, l'atrophie considérable des muscles abdominaux et du diaphragme. »

— Aux réflexions de M. Leduc nous n'ajouterons qu'une remarque, c'est que cette infiltration sanguine des parois de l'intestin grêle a été déjà signalée par divers observateurs, tels que MM. Lancereaux, Chuquet, etc. Nous avons rapporté ces faits dans notre mémoire sur les oblitérations de la veine-porte (Gaz. méd. de Paris, 1876), ainsi que M. le Dr Ernous, dans sa thèse sur le même sujet (2).

CLINIQUE EXTERNE

Traitement du phimosis diabétique par l'éponge préparée, par le Dr Delthil (de Nogent-sur-Marne).

Je viens communiquer à la Société de médecine pratique l'observation de deux cas de phimosis diabétique traités et guéris rapidement (8 jours) par l'emploi de l'éponge préparée, pendant que les malades étaient conjointement soumis au régime des diabétiques.

Le premier malade, M. S..., fabricant de parapluies très connu à Paris, vint à ma consultation, il y a environ trois ans, atteint de phimosis accidentel, et l'irritation du prépuce était telle que la muqueuse indurée présentait un orifice presque fermé.

Ce malade était absolument décidé à subir l'opération qui lui était conseillée par deux confrères de Paris, et il venait par acquit de conscience me demander mon humble avis.

Connaissant depuis de longues années le malade, et persuadé qu'il ne pouvait être invoqué aucune cause spécifique, je pensai qu'il pouvait être sous le coup de phimosis diabétique ; je l'interrogeai dans ce sens, fis faire l'analyse de l'urine et trouvai 68 gr. de sucre par litre d'urine. Alors je fis introduire tous les jours pendant une demi heure, matin et soir, un petit cône d'éponge préparée et trempée au préalable rapidement dans l'eau, et j'obtins sans souffrance pour le malade le résultat que j'ai signalé et qui s'est maintenu grâce au régime diabétique suivi depuis cette époque.

J'ajoute que quelquefois je fis tremper le prépuce contenant l'éponge dans un bain d'eau tiède pour augmenter la force expansive de l'éponge.

Le second cas est celui de M. H..., ancien officier supérieur de cavalerie ; mêmes accidents que chez le premier, mêmes propositions d'opération, 72 grammes de sucre par litre ; j'employai les mêmes moyens, et le succès fut aussi rapide et s'est maintenu depuis deux ans.

Il est bien entendu que le diamètre des cônes d'éponge préparée doit être graduellement augmenté.

Ce moyen est sans douleur parce qu'il exerce une pression douce, égale et graduée sur tout l'anneau de la muqueuse et il est supérieur à l'emploi de la *pince dilatatrice* dont les branches causent des douleurs insupportables dans leur point d'application.

J'ai cru que ces deux observations valaient la peine de vous être présentées, car nous redoutons tous *les traumatismes chirurgicaux chez les diabétiques*, et par ce simple moyen, on peut *rayer du nombre des opérations nécessaires celle du phimosis diabétique.*

Il est certain que le traumatisme chirurgical est trop retoutable chez le diabétique pour que nous ne le proscrivions pas quand on le peut. Je dis avec intention quand on le peut, car bien que je rejette, dans ce cas particulier, d'une façon absolue, l'opération, je crois que l'on doit cependant intervenir chirurgicalement chez certains diabétiques : et bien qu'une discussion savante vienne de s'établir à la Société de chirurgie sur ce point, je me permets de venir apporter ma modeste contribution.

J'ai pu remarquer en effet que nous attachions une importance prépondérante chez le diabétique, pour décider une opération, à la proportion de *sucre éliminée* dans les vingt-quatre heures. Je crois qu'il y a un autre principe, celui de *l'urée* dont le dosage rigoureux est plus important avant cette détermination ; car il a pu me permettre de formuler, pour ce qui me concerne, dans les nombreux cas de diabète que j'ai observés dans ma pratique depuis treize ans, une sorte de proposition.

La moyenne d'urée chez l'homme sain éliminée en vingt-quatre heures est d'environ 35 à 48 grammes, soit pour 2 litres d'urine environ 18 à 24 gr. par litre.

Eh bien, je dis que *chez le diabétique où cette proportion est maintenue et très souvent exagérée*, on peut recourir sans crainte à une opération dont l'opportunité est incontestable ; mais que chez le diabétique, quand même il éliminerait très peu de sucre et par là semblerait en apparence amélioré considérablement, nous ne devons pas tenter une opération, *quand la proportion d'urée est tombée au-dessous de* 12 *gr. par litre*

Du reste ces diabétiques sont toujours maigres, consomptifs et lorsque, la décadence se prononçant, ils arrivent à voir encore diminuer cette proportion d'urée pour tomber à 8 gr., ils sont à ce moment là frappés à mort.

Je terminerai cette note en émettant l'idée de la possibilité de l'emploi de l'éponge préparée, même chez les individus atteints de phimosis syphilitiques ou de phimosis par balanite simple.

J'ai cru devoir vous entretenir de ce procédé *peu brillant mais simple*, parce qu'il rentre, comme le disait l'illustre et original professeur Piorry, dans la classe des petits moyens ; et je crois que l'institution de notre Société de médecine pratique vise précisément cet objectif.

(1) Progrès médical, mai 1881.

(2) Des oblitérations de la veine porte, par le Dr Ernous, 1880, p. 34.

CHIMIE BIOLOGIQUE

LE LABORATOIRE (1).

Analyse complète du lait (troisième mémoire sur le lait), par le Dr G. ESBACH, chef du laboratoire de chimie à la clinique médicale de Necker. (*Suite.*)

VI. *Dosage de la lactose.*

Les résultats successivement obtenus, ayant tous été rapportés au kilogramme de lait, nous retranchons du *résidu fixe total* les poids connus : *minéraux* + *beurre* + *caséine pure*, et nous avons par différence *le poids de la lactose* ou sucre de lait.

Remarques. — Ce dosage du sucre par différence est applicable à tous les laits; il supprime les opérations du dosage direct, auxquelles *il est supérieur en précision*, ainsi que nous allons maintenant le démontrer. Nous dounerons plus loin le détail des *quatre séries d'expériences faites sur six mêmes vaches.* Pour les trois dernières séries, le dosage du sucre a été fait comparativement par le polarimètre et par différence. Le sérum destiné au polarimètre a été préparé à l'aide de mon procédé à *l'oxyde rouge de mercure*, le plus exact de tous ceux qui ont été proposés. (Voyez mon mémoire *sur le dosage de la lactose*, journal des Connaissances médicales, nos 3 à 16, année 1879, ou demandez la brochure chez Brewer frères.)

Le coefficient du degré saccharimétrique est le chiffre 1 gr. 55 pour *la lactose de vache*, résultat de mes déterminations de 1879.

Voici les moyennes du sucre pour chacune des trois séries :

Dosage par différence :	47,79	47,07	47,36
Dosage par le polarimètre :	47,98	48,32	45,7

Dans les deux premières de ces trois séries, les animaux sont nourris avec des aliments qu'on pourrait appeler *de conserve*; c'est-à-dire qui ont été récoltés depuis des mois. Dans la troisième et dernière série, au contraire, les animaux sont à la prairie.

Nous voyons tout d'abord (décembre) que le polarimètre donne un chiflre à peu près égal au dosage par différence; plus tard (mars) la conserve de nourriture est plus ancienne et le polarimètre donne un chiffre supérieur (2 0/0) au dosage par différence; et, qu'on ne l'oublie pas, mon coefficient 1,955 est plus faible que ceux admis ; j'opère avec le saccharimètre Laurent, et mes lectures ne donnent pas plus de 1/10 de degré de variation.

Enfin, lorsque (juin) les animaux ont quitté l'étable et la nourriture de conserve, *pour la prairie, le polarimètre donne un chiffre inférieur* au dosage par différence.

Ainsi le polarimètre a oscillé de 5 0/0 par le changement de régime, tandis que le dosage par différence a donné des chiffres presque constants. Or les divers éléments du lait ont très peu varié pendant ces expériences, et l'on sait depuis longtemps que le moins variable est le sucre. Il est donc bien présumable que c'est la propriété rotatoire (propriété purement physique) qui a varié ainsi, suivant la qualité de la nourriture; chose qui ne me surprend plus, après ce que j'ai observé chez la femme et l'ânesse. Mais pour le lait de vache, je n'avais pas encore eu un moyen de contrôle aussi net,

Il y a bien encore un moyen de trancher le désaccord de ces chiffres dans un sens ou dans l'autre: c'est la liqueur de Fehling; mais je suis tout le premier à la tenir en défiance, bien que, et parce que j'en ai usé des litres à étudier le lait. Essayons cependant. Je redemande du lait de la vache no 2, parce que, entre autres, elle a donné une oscillation du polarimètre de 4,5 0/0 entre les deux dernières séries.

1° Le sérum préparé à l'oxyde rouge de mercure donne 53 gr. 14 pour 1000 c. c. de sérum, au moyen du polarimètre.

Le sérum obtenu par la chaleur acide (très bien réussi ; filtration très rapide, suppression presque complète de la graisse) donne par la liqueur de Fehling 52,80.

Cette coïncidence remarquable *n'est qu'apparente.* En effet, le sérum qui a servi pour la liqueur de Fehling, étant préparé par la chaleur acide, contient inévitablement de la caséine non coagulée (vérification des plus faciles par le réactif de Millon), et la présence de cet albuminoïde doit fatalement prolonger l'opération, si rapidement qu'elle soit pratiquée ; car il y a toujours tâtonnements et hésitation dans les derniers instants. La couleur bleue ou violacée persiste donc au delà du moment vrai, et par suite le résultat chiffré accuse moins de sucre qu'il n'y en a réellement.

Par conséquent, si nous avons ici coïncidence entre les deux dosages, cela prouve que le résultat accusé par le polarimètre est trop faible, puisqu'il est d'accord avec l'autre procédé dont le chiffre est inévitablement trop faible.

2° Recommençons, mais, cette fois, sur un sérum parfaitement exempt d'albuminoïde.

Je prépare une quantité suffisante de sérum à l'oxyde rouge; le petit excès de mercure est précipité par quelques gouttes d'une solution concentrée de phosphate ou de carbonate de soude. Du liquide filtré, je fais deux parts, l'une pour le polarimètre, l'autre pour la liqueur bleue.

Cette fois, l'équilibre est rompu, la liqueur de Fehling donne 44 gr. 05, tandis que le polarimètre n'accuse que 41,14.

Nous n'avons donc plus de motif pour douter : c'est bien le polarimètre qui donnait des résultats trop forts à la fin de l'hiver quand les animaux étaient à l'étable et nourris avec de la conserve ; c'est bien lui qui donne maintenant des résultats trop faibles, quand les vaches sont à la prairie.

Le pouvoir rotatoire de la lactose peut donc varier suivant la nourriture ou, peut-être, suivant les conditions hygiéniques ; il n'est donc pas constant chez la vache, contrairement à ce que l'on croit, *contrairement à ce que j'ai cru jadis* ; mais les circonstances ont changé et la coïncidence n'existe plus.

Mais cette inconstance que nous découvrons enfin pour la lactose de vache, nous l'avons déjà signalée (Mémoire sur la lactose) pour le sucre de femme dont le coefficient saccharimétrique oscille de 5 à 6 0/0 autour d'un chiffre moyen 2 gr. 35.

Pour le lait d'ânesse, nous avons conseillé 1 gr. 87. Nous ajouterons que les oscillations ont été fort petites, environ 1,5 0/0 au-dessus et au-dessous de ce chiffre moyen; mais les animaux ont été soumis à un régime à peu près constant pendant la durée des expériences.

La lactose de chèvre peut être assimilée à la lactose de vache comme rotation moyenne. Quant aux pouvoirs rotatoires des autres lactoses, je ne les ai pas étudiés.

Chaque espèce animale peut fournir un pouvoir rotatoire particulier qui, vraisemblablement, n'est pas constant, car il ne l'est pas pour les espèces étudiées. Le polarimètre ne peut donner qu'un chiffre approché.

Quant à la liqueur de Fehling, elle ne peut être utilisée, comme du reste le polarimètre, qu'à la condition que tous les sucres du lait soient chimiquement de la lactose $C^{12}H^{22}O^{11}$ (lactose anhydre, formule atomique) ou encore $C^{12}H^{22}O^{11}+H^{2}O$ (lactose cristallisée spontanément d'une solution saturée), fait que j'admet complètement pour les quatre laits que j'ai étudiés.

Mais si, par suite de certaines circonstances, modification

(1) ERRATUM. — Dans le numéro du 11 août, page 253, première colonne, le *mélange laveur*, pour le dosage de la caséine, doit être : eau 20 c. c., alcool à 90°,80 c. c., au lieu de la proportion inverse imprimée par erreur.

dans la nature du sucre, falsification du lait, il se rencontrait du glucose, les dosages directs seraient fortement erronés, à moins qu'on ne s'aperçût du fait et qu'on n'y parât plus ou moins heureusement.

Cette circonstance est exceptionnelle, bornons-nous donc au cas ordinaire, et le polarimètre, comme moyen approximatif, sera toujours plus exact *entre des mains expérimentées* que la liqueur de Fehling; car, en quelques instants, on peut toujours faire plusieurs lectures, en plus ou en moins, dont la moyenne sera très près de la vérité. Tandis qu'avec la liqueur de Fehling, il s'agit de la disparition d'une teinte très affaiblie vers la fin, et j'ai pu m'assurer que certaines vues en perdent la perception complète, alors qu'elle est encore très visible pour tout le monde.

Or, veut-on savoir à quel degré de précision doit pouvoir atteindre l'opérateur, en voici un exemple : l'opération menée rapidement demande 198 divisions de la burette; mais dans les opérations suivantes, faites presque à coup sûr, c'est au chiffre 196 que la décoloration est complètement effectuée. Il y a donc 1 0/0 de de différence dans l'expérimentation; eh bien, cela représente après calculs 40 grammes de sucre pour 1,000 de sérum dans le premier cas, et 44,05 dans les suivants.

Le principal obstacle que présente l'emploi de la liqueur de Fehling est la présence de l'albumine ou de la caséine; j'ai indiqué en 1878 (voyez Connaissances médicales) l'emploi de *l'acétate de mercure* pour se débarrasser complètement des matières albunoïdes dans l'urine, dans le lait, etc.

Ce procédé consiste à faire une solution d'acétate mercurique saturée (elle marque alors environ 18° Baumé). On ajoute à l'urine ou au lait 1/10 de cette solution, on agite dans un verre et l'on filtre. Ce filtratum est examiné au polarimètre, par exemple, ou bien dosé par la liqueur de Fehling moyennant, dans ce dernier cas, d'éliminer le mercure, s'il en reste un excès, par les procédés ordinaires (phosphate, carbonate de soude, etc.), en tenant compte de la dilution pour le dosage. On pourra également employer le procédé à l'oxyde rouge comme dans l'expérience que nous avons citée plus haut.

J'ai vu avec plaisir que mon excellent ami M. Méhu adoptait aussi l'acétate de mercure, mais pourquoi sous la forme solide? ce qui est absolument irrationnel; tout simplement, parcequ'il a cru, en agissant ainsi, être dispensé de me citer. Or, la substitution de l'acétate mercurique au sous-acétate de plomb est un progrès incontestable, dont la réalisation m'a bien demandé quelque réflexion et quelque travail; M. Méhu ferait bien de n'exercer sa petite industrie qu'envers ceux qu'il intimide.

Pour terminer ces remarques, nous conclurons en disant que dans l'analyse complète du lait le procédé le plus sûr pour connaître la proportion du sucre est *le dosage par différence.*

Pour une recherche isolée, une vérification, par exemple, on se contentera du polarimètre ou de la liqueur de Fehling. Le polarimètre étant plus expéditif et toujours plus exact, entre des mains peu exercées, que la liqueur bleue. (Voyez, pour le Manuel opératoire, mon Mémoire sur la lactose).

(*A suivre.*) Dr Esbach.

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 23 *août* 1881. — Présidence de M. Legouest.

La correspondance contient un certain nombre de lettres de remerciements.

M. le Dr **Richet** fils lit un mémoire intitulé : « Des causes de la mort dans le tétanos électrique, » qu'il résume ainsi : 1° on peut, par des excitations électriques, fortes et répétées, provoquer chez des animaux (lapin et chien) un tétanos comparable par ses effets au tétanos pathologique. L'étude analytique de causes de la mort qui survient alors permet de connaître les causes de la mort dans le tétanos traumatique.

2° En général, les lapins meurent par asphyxie et les chiens par hyperthermie.

3° Chez les lapins, les excitations électriques fortes contractent le thorax et empêchent l'inspiration de se faire; aussi la respiration artificielle prévient-elle la mort par électrisation générale.

4° La mort par asphyxie dans le tétanos survient beaucoup plus vite que la mort par asphyxie après oblitération de la trachée. L'oblitération de la trachée ne tue guère qu'en trois ou quatre minutes; mais si pendant ce temps on électrise fortement l'animal, la mort survient en une minute environ, ce qui tient à l'absorption considérale d'oxygène et à la production exagérée d'acide carbonique dans le tétanos musculaire généralisé.

5° L'électrisation prolongée épuise les muscles du lapin, de telle sorte que la contracture du thorax cesse; la respiration spontanée peut alors recommencer pendant le passage même des courants électriques. Les animaux ainsi épuisés ne peuvent être tués par la strychnine au moins, si l'on continue l'électrisation, un repos de quelques secondes permet aux courants électriques de redevenir efficaces.

6° Chez les chiens, les courants électriques employés n'étant pas assez forts pour arrêter la respiration, la mort est due à l'augmentation de la température. La marche ascendante du thermomètre est extrêmement rapide : soit, dans quelques cas, de 0°,3 par minute, si bien qu'au bout de moins d'une demi-heure de tétanos la température mortelle (de 44° à 45°) est atteinte.

7° L'ascension thermique est due uniquement aux muscles et non au système nerveux. En effet, des chiens curarisés chez lesquels il n'y a plus d'action réflexe, présentent la même élévation de température (un peu moins rapide cependant).

8° C'est l'hyperthermie qui est la cause de la mort. En effet, quand l'animal est refroidi artificiellement, il peut, pendant plus de deux heures, supporter des courants extrêmement forts qui produisent un tétanos convulsif, sans mourir ni le jour même ni les jours suivants.

9° La substance qui produit la chaleur paraît résider dans le muscle lui-même; cette substance ne disparaît pas après une électrisation prolongée. Les chiens inanitiés depuis trois ou quatre jours ont une hyperthermie manifeste après l'électrisation.

10° La courbe de la température monte lentement d'abord, puis de plus en plus vite. Une fois que la température de 42,5 environ est atteinte, l'ascension devient très rapide.

11° La température immédiatement mortelle est environ 44,5. Cependant j'ai pu observer 44,7, 44,8, 44,9, 45,2.

12° Si la température ne dépasse pas 43,5, la mort ne survient ni le jour même ni les jours suivants. Mais, si l'on dépasse ce chiffre, sans que la mort soit immédiate, elle survient au bout de vingt-quatre heures au plus. C'est évidemment aux abords de ce chiffre que se trouve la limite de température définitivement mortelle.

13° L'électrisation n'accélère pas la respiration; c'est l'hyperthermie qui produit cet effet. La dyspnée thermique commence quand la température atteint 40,8 environ. A partir de 44°, la respiration est si fréquente qu'on a peine à la compter et si peu accusée qu'elle n'introduit pas d'air dans la poitrine.

14° Il est donc permis d'espérer qu'en remédiant soit à l'hyperthermie, soit à l'asphyxie, on arrivera à empêcher les conséquences mortelles du tétanos.

M. **Krishaber**, en son nom et au nom de M. **Dieulafoy**, fait une lecture intitulée : « Inoculation de tubercules chez le singe, » qu'il résume en ces termes : 1° le tubercule de l'homme inoculé aux singes a fait mourir les animaux sur lesquels il a été expérimenté environ neuf fois sur dix, avec des lésions analogues à celles de l'espèce humaine.

2° Le degré de nocuité des inoculations a été variable selon la matière qui a servi à l'expérience. C'est la granulation tuberculeuse qui a paru le plus rapidement transmissible, tandis que le parenchyme pulmonaire a été moins infectant.

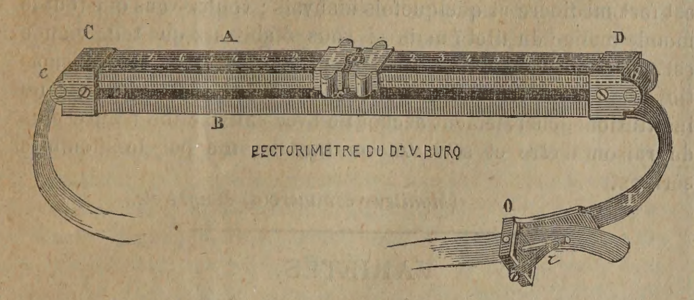
3° Il s'est trouvé deux individus réfractaires à l'inoculation, qui sur l'un d'eux a été plusieurs fois répétée.

4° Le tubercule inoculé a tué quatre fois plus de singes que la tuberculose spontanée.

PULMOMÉTRIE ET THORACOMÉTRIE.

Le Dr **Burq** présente à l'Académie deux nouveaux instruments. Le premier est un modèle perfectionné du PULMOMÈTRE, dont nous avons déjà rendu compte. Les perfectionnements ont eu pour but de donner à cet instrument la fidélité et la sensibilité d'une balance dans les diverses opérations : *Spirométrie*, *Pulmo-dynamométrie* (à l'inspiration comme dans l'expiration), et *Gymnastique pulmonaire* qu'il comporte.

Le deuxième est un PECTORIMÈTRE ou THORACOMÈTRE *enregistreur*, destiné à fournir un contrôle à la spirométrie, contrôle indispensable, suivant l'auteur, quelque soit l'instrument avec lequel on y procède.



Dessin de l'instrument. — Andrivau, constructeur.

L'instrument est une mesure circonférentielle élastique composée d'une double courroie en cuir souple I, I', divisée en centimètres, articulée sur un frein automoteur O, et partie d'une règle rigide creuse, divisée en millimètres, formée de deux tubes plats A, B, séparés par un interstice. En regard de A cheminent en sens inverse deux index i, i', commandés par un curseur x, mis en tension au moyen d'une bande en caoutchouc contenue en B, d'où elle se réfléchit dans A sur un tourillon C.

Les index ayant été mis sur zéro (milieu de la règle), pendant que la poitrine est au repos, au moyen d'une tension convenable de I, I', lorsque le sujet se met à respirer, i' se porte à droite vers O, dans l'inspiration, et à gauche, vers C, dans l'expiration, et finalement l'écart entre les deux index donne la mesure précise dont s'est successivement agrandi et rétréci le thorax dans le sens antéro-postérieur.

La règle s'applique de préférence en arrière de la poitrine. Cela permet de surveiller la saillie des omoplates, que l'on évite en faisant porter bien en avant les bras écartés du tronc, et de tracer au besoin avec le crayon dermographique des points de repère, pour être certain d'opérer ultérieurement sur les mêmes points.

LE LABORATOIRE MUNICIPAL.

Depuis un certain temps, il n'est bruit autour de nous que des erreurs commises par les experts du laboratoire municipal dans les analyses qui leurs sont confiées.

Pour les analyses quantitatives, on n'a pas craint d'affirmer que les erreurs s'élevaient parfois jusqu'à soixante pour cent (60 °/o) de la valeur réelle des éléments; de non moins mauvaises langues nous ont rapporté que dans les analyses qualitatives, la présence de produits absolument étrangers aux mélanges soumis à l'examen des experts avait été signalée par eux.

Faute de preuves suffisantes, nous avions voulu croire jusqu'ici que toutes ces critiques étaient formulées par des personnes dont le laboratoire municipal entravait les opérations frauduleuses, et qu'il fallait faire une très large part à l'exagération dans tous les écarts signalés par ces ennemis systématiques d'une institution trop préjudiciable à leurs intérêts pour qu'ils puissent s'abstenir de chercher à la dénigrer.

Sans abandonner entièrement cette manière de voir, nous sommes forcé de reconnaître aujourd'hui qu'elle était trop absolue, et que les analyses du laboratoire municipal ne présentent pas toujours le degré d'exactitude que le public a le droit d'exiger.

La huitième chambre du Tribunal de la Seine vient d'avoir à examiner le cas d'un commerçant chez lequel un échantillon de vinaigre avait été saisi par les inspecteurs du laboratoire municipal.

Cet échantillon, analysé à la Préfecture de police, avait été reconnu mauvais.

Le chimiste chargé d'en faire l'examen y avait découvert de l'acide sulfurique *libre* à la dose de 1 gramme 70 centigrammes par litre.

Voilà donc le commerçant poursuivi, traduit devant un juge d'instruction.

Reconnaissez-vous, lui dit le juge, avoir ajouté de l'acide sulfurique au vinaigre que vous vendez à vos clients ?.... Notre homme proteste, se récrie de toutes ses forces : bref, le juge ordonne qu'une contre-expertise sera faite sur la portion non utilisée de l'échantillon saisi. De son côté, le commerçant, à peine sorti du cabinet d'instruction, court à son magasin, prend deux bouteilles du vinaigre incriminé, porte l'une d'elles au laboratoire municipal et l'autre à un chimiste des plus compétents.

Ce chimiste examine le vinaigre et n'y trouve pas trace d'acide sulfurique libre.

L'expert du laboratoire municipal n'en trouve pas davantage.

Quant à l'expert officiellement commis par le juge d'instruction, non seulement il ne trouve pas trace d'acide sulfurique libre, mais il constate que le vinaigre suspect ne contient que des traces de sulfates.

Où donc le premier expert du laboratoire municipal avait-il pu trouver les 170 centigrammes d'acide sulfurique *libre* signalés dans son rapport ?.... Voilà, assurément, une question plus facile à poser qu'à résoudre.

« Errare humanum est », dira-t-on sans doute ; et nous sommes assez de cet avis pour ne pas faire un bien grand crime à ce pauvre jeune homme d'une erreur d'analyse, si monstrueuse soit-elle.

Mais n'est-ce pas là un avertissement dont l'administration devrait savoir profiter ?... Pour empêcher la récidive de faits aussi regrettables, pour rendre pleine et entière au laboratoire municipal la confiance publique qu'il a déjà perdue en partie, ne con viendrait-il pas d'y faire faire toutes les analyses en double par deux experts qui, opérant chacun de son côté sur un échantillon dont la provenance lui serait inconnue, remettraient séparément à Monsieur le Directeur les résultats de leurs recherches ?....

La concordance de ces résultats serait dès lors une garantie de leur exactitude, car on conviendra volontiers que les cas seraient bien rares où les deux experts commettraient exactement la même erreur. Le nombre des bulletins d'analyse sortant du laboratoire serait diminué de moitié, mais qui hésiterait à reconnaître que cinquante analyses à l'abri de toute critique rendront plus de services que cent analyses des résultats desquelles on ne saurait répondre ?....

Nous publions ci-après un article dans le même ordre d'idées et, dans notre prochain numéro, nous reproduirons une remarquable étude de notre collègue M. Lebaigue, directeur du *Répertoire de pharmacie*, sur le même sujet.

La nouvelle institution qui fonctionne avec tant d'intelligence (?) auprès de la Préfecture de police se voit tour à tour prise à partie par tous les journaux spéciaux qui se rendent compte de la valeur de ses œuvres.

C'est aujourd'hui M. A. de Lavalette, dans son journal *la Revue d'économie rurale*, qui s'étonne, comme nous tous, que le

fameux laboratoire municipal n'ait pas mieux compris sa mission.

Son chef, que nous voulons bien croire très fort dans la partie technique de son art, a en effet cédé à un petit sentiment de gloriole qui a tué dans l'œuf une œuvre qui pouvait rendre les plus grands services.

Un amour immodéré de réclame l'a poussé à agir comme il l'a fait, en publiant à grands fracas de vains procès-verbaux qui n'ont fait qu'émouvoir la consommation et déconsidérer le commerce.

Mais de sanction, il n'y en a pas eu, parce qu'il ne pouvait pas y en avoir, en partant des données générales que l'on avait acceptées ; si bien que, maintenant, on aura bien de la peine à faire prendre au sérieux par le public une institution créée à grands frais et qui ne servira plus sans doute qu'à des expériences amusantes de salon et que le contribuable paiera, comme toujours, sans aucune compensation.

Voici, au surplus, comment s'exprime M. A. de Lavalette :

« On sait qu'un laboratoire de chimie a été annexé à la Préfecture de police. Les consommateurs se sont généralement réjouis de cette création, car ils pensaient avec raison qu'elle n'avait d'autre but que de poursuivre la fraude qui se produit à Paris sur la plus large échelle, nuisible aussi aux producteurs ; mais ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées.

« Il paraît que le laboratoire municipal n'a pas cherché à découvrir les fraudes coupables, mais il s'est le plus souvent borné à classer les produits présentés en bons, passables ou mauvais, ce qui est une erreur grossière. De ce qu'un produit est mauvais, il n'en résulte pas qu'il ait été sophistiqué, car tout est relatif. Il est certain que le vin de Suresne est mauvais si on le compare aux vins de Bordeaux ou de Bourgogne, mais il n'en résulte pas que le vin de Suresne soit fraudé. Les laits ne sont pas tous de même qualité, puisque 10 à 12 litres de tel lait font le demi-kilog. de beurre, tandis que pour obtenir le même résultat il en faut 20 à 22 litres ; il y a donc là une différence de moitié dans la qualité sans qu'il y ait sophistication. Il en est de même pour les autres produits.

« Il nous semble donc que le laboratoire municipal de Paris devrait faire savoir pourquoi telle ou telle denrée est bonne, médiocre ou mauvaise, et surtout indiquer si ces denrées sont médiocres ou mauvaises par suite d'une fraude. Il y a lieu, d'ailleurs, d'observer qu'un produit peut être bon, quoiqu'il ait été fabriqué et qu'il contienne parfois des aliments nuisibles à la santé publique.

« Donc les renseignements fournis par le laboratoire municipal et livrés à la publicité ne servent absolument à rien, et nous ajouterons même qu'ils sont plus nuisibles qu'utiles, car ils jettent l'indécision et le trouble dans les esprits, sans rien apprendre de positif.

« Il nous semble que le laboratoire municipal aurait une autre mission à remplir. Lorsqu'un produit quelconque est présenté à cette officine de chimie, il faudrait, par tous les moyens possibles, se rendre compte de l'état dans lequel il se trouve et savoir si les recherches manifestent une fraude quelconque. Ainsi, tel vin contient approximativement une telle quantité d'eau ; de plus, pour dissimuler la fraude, on a introduit dans ce vin telle ou telle matière étrangère. Tel échantillon de lait est mauvais par tel ou tel motif ; il a été largement baptisé, il s'y trouve de l'amidon, de la cervelle de veau, du bicarbonate de soude, etc. Voilà des épices fraudées de telle ou telle façon; etc., etc. Cette constatation de la fraude ne devrait pas suffire, et il serait excessivement utile que les résultats obtenus fussent immédiatement adressés au parquet et que ces fraudes fussent poursuivies suivant toute la rigueur des lois.

« Toute mesure doit produire un effet utile. Or, est-il possible qu'un consommateur achetant chaque jour 15 à 20 centimes de lait puisse intenter une action à celui qui lui a vendu ce lait ? Il suffit de poser cette question pour la résoudre. Un délit portant atteinte à la santé publique a été reconnu, il appartient au ministère publique de le poursuivre d'office. Encore une fois, c'est une niaiserie de venir dire à des consommateurs que sur 50 échantillons d'un produit quelconque 5 sont bons, 10 passables et 35 mauvais ; c'est une question tout simplement de bourse plus ou moins pleine ; à défaut de grives, on mange des merles. Relativement à un excellent filet de bœuf, un morceau de poitrine est fort médiocre et quelquefois mauvais ; voulez-vous que tout le monde mange du filet ? mais si vous établissez que telle viande est malsaine, vous rendez réellement service. Dans ces affirmations, le laboratoire municipal est tout à fait platonique et une institution généralement accueillie avec satisfaction n'aura plus de raison d'être et sera tôt ou tard honnie par les hommes sérieux.

(*Moniteur commercial et agricole.*)

VARIÉTÉS.

Ordures et chiffons.

Vous avez, en bon bourgeois, payé votre terme; vous n'avez rien remarqué d'extraordinaire sur votre quittance, vous n'avez pas entendu dire qu'aucun parmi vos amis et connaissances ait été prévenu par son concierge de la prochaine mise en vigueur d'une taxe pour entretien et désinfection d'une boîte à ordure? Non, n'est-ce pas? ni moi non plus; d'où je conclus que l'administration, ayant d'autres chiens a fouetter, ne s'est pas occupée de ma requête, chose prévue d'ailleurs. Personne paraît-il n'a songé à prendre l'initiative de cette mesure, et l'on ne saurait s'en étonner dans un pays comme le nôtre, façonné de longue date à tout attendre de l'autorité.

Et pourtant, si messieurs les médecins voulaient mener cette petite campagne, avant trois mois chaque maison de Paris serait dotée de sa boîte et de son désinfectant. Ils ont sur leurs clients, qu'ils gouvernent un peu par la peur, une influence manifeste; ils ont, par profession, l'habitude des résolutions promptes et des décisions personnelles; plusieurs pourraient prêcher d'exemple en installant d'ores et déjà dans leurs immeubles la caisse dont s'agit, car parmi nos illustrations médicales on compte des propriétaires, et ceux d'entre eux qui consacrent une partie de leur existence à la médecine des pauvres dans nos hôpitaux, sont la démonstration vivante du vieil adage : « Qui donne aux pauvres, prête à Dieu, qui le lui rend au centuple. »

Ils trouveraient vite des imitateurs et des émules : nos architectes, qui se piquent non sans raison sans doute d'être de savants hygiénistes, stimuleraient de leur mieux messieurs les propriétaires, leurs clients ; les locataires, à leur tour, endoctrinés par leurs docteurs, sermonnés par leur intérêt personnel, finiraient par s'entendre maison par maison pour s'offrir, à titre d'étrennes mutuelles, ce nouveau et peu coûteux confortable.

En attendant, par ces grandes chaleurs que nous venons de traverser, nous manquions d'eau, et le Parisien, ahuri devant les affiches blanches de M. Alphand, se demandait avec terreur s'il devait renoncer à se laver les mains. Les rues marchandes sont à peu près impraticables; il nous faut manger on en conviendra, nous ne pouvons pas supprimer les métiers de bouche et reléguer dans la banlieue les boutiques de bouchers, de charcutiers, de marchands de poissons, de fromages, de beurre, de légumes, de volailles, etc. Les odeurs qui s'en échappent ne sont-elles que désagréables? En tous cas ça pue ferme en été. Ces boutiques sont cependant, il faut le reconnaître, tenues en général avec un

soin minutieux ; nos commerçants parisiens ne négligent aucun détail de propreté : il leur faut de l'eau, beaucoup d'eau ; à peine suffisante en hiver, la quantité dont ils disposent devrait être du double au moins pendant les chaleurs ; elle est au contraire inférieure. Qu'on avise et qu'on agisse promptement : en être réduit à économiser l'eau, triste, triste !

Ce n'est pas tout : la chanson des odeurs de Paris est reprise en chœur par les journaux. Son refrain monotone n'est point pour égayer les rabachages de vieilles erreurs que nous servent, en ce temps d'élections, sous prétexte de liberté et sous couleur de progrès, les faiseurs de programmes politico-socialistes ; et les savants, gens amoureux d'étiquettes et de classifications, nous viennent dire : « Oui, ces odeurs sont incommodes, elles sont désagréables, nous en souffrons comme vous, mais distinguons : il y en a qui sont nuisibles et d'autres qui ne le sont pas. » Vraiment, vous voulez rire ; nous avez-vous dit, messieurs, à quel signe particulier nous reconnaîtrons de loin celles que nous devons fuire à tout prix, et celles que nous pourrons admettre dans notre société ; celles que nous subirons sans enthousiasme comme nous subissons certains fâcheux. Emanations d'usines, d'égouts, de fosses d'aisances, ces odeurs sont de même famille, elles sont détestables, mais des odeurs agréables ou passant pour telles, aussi dangereuses pour le moins, personne ne sonne mot.

Patience, je vous prie, quelques sacs de poussière à remuer, nous vaporiserons ensuite des parfums.

Comme je l'annonçais dans le chapitre précédent, vous vous en souvenez peut-être, j'ai pénétré dans quelques intérieurs cossus ; les gens riches, quand ils sont malades, — quatre-vingt-dix-neuf sur cent le sont par leur faute, — ont les moyens de consulter la Faculté entière, ce qui leur permet d'avoir toujours quelque médecin de leur propre avis et de se soigner à leur guise ; ils ont les moyens d'étudier, — ce qu'ils ne font guère, — les lois de l'hygiène, d'y conformer leur conduite, — ce qu'il font encore moins, — de changer d'air, de voyager, d'aller aux bains de mer, aux eaux, à la campagne, — ce qu'ils font tous, ce qu'ils ont raison de faire. Je n'ai donc pas à m'occuper d'eux, rien ne leur manque, ou plutôt ils peuvent tout se procurer ; les autres, la grande majorité, en somme, petits employés, petits commerçants, contre-maîtres, ouvriers, artisans, etc., sont, eux aussi, souvent malades par leur propre faute ; assez peu ferrés sur l'hygiène, — on l'enseigne si peu et si mal, — ils sont en revanche disposés à suivre les conseils qu'on leur donne : leur santé constitue souvent leur unique capital. Ils occupent, à un étage quelconque, ce qu'on est convenu d'appeler un grand appartement, c'est-à-dire un ensemble de pièces composé d'une cuisine étroite, mal éclairée d'une salle à manger, d'une chambre à coucher avec cabinet de toilette et d'un salon, parfois d'une ou deux pièces en plus, dénommées tantôt chambre d'amis, chambre d'enfants, tantôt cabinet de monsieur ou bibliothèque ; beaucoup ne peuvent se payer qu'un petit appartement : une cuisine, deux pièces. Les architectes de nos jours, — ils sont en cela vraiment supérieurs à leurs anciens et bien dignes de la confiance dont les honorent leurs clients, — ont résolu le problème de construire d'énormes, de prétentieuses, d'assez laides maisons dites de rapport, hautes de six étages et divisées à l'intérieur, par chaque étage, en autant d'appartements complets qu'un maçon d'autrefois eût trouvé dans le même espace de chambres à coucher. Nos habitations sont donc petites, étroites, mesquines, et comme la vanité et le désir de paraître sont péchés mignons de notre population parisienne, elles sont encombrées de meubles, de bibelots, d'inutilités : sur les cheminées ornées de glaces, cristaux, pendules, candélabres, lampes, vases à fleurs etc. ; aux croisées, aux lits, doubles rideaux, lourdes tentures qu'on ne peut laver ; au plafond, suspensions ; sur les murailles, tableaux, faïences d'art ou autres, dans les encoignures, étagères chargées de mille riens, tapis sur les tables, tapis partout au lieu de nattes simples et d'un nettoyage facile, coussins, jardinières, meubles variés utiles ou non. Tout, dans ces logis, est nid à poussière, nid à insectes. Chaque jour on emploie, ou plutôt on perd un temps très long à remuer ces amoncellements d'objets, à les nettoyer, à chasser la poussière ; la ménagère brandit son plumeau, plumeau élégant, quelquefois en plumes de paon, *vanitas vanitatum*, au-dessus des bronzes, des zincs dorés, des tableaux, des lithographies, des fauteuils etc. ; elle va, elle vient, plumotant par ci, plumotant par là, les croisées ouvertes, la poussière voltige et la coiffe d'un nimbe d'or pour peu que le soleil bon enfant s'y prête.

Et après ? Après, la poussière retombe paresseuse, recouvrant le tout d'une légère housse grise, les araignées recommencent leurs toiles, et les autres insectes, habitués à ces déménagements quotidiens, regagnent paisiblement leurs pénates et retournent à leurs affaires. Moins de meubles, moins de tentures, moins de bibelots, Mesdames ; les déménagements sont horriblement coûteux, et vos chambres à coucher, celles de vos enfants manquent d'air et de lumière ; pas de plumeaux, je voùs en prie, remplacez-les par des torchons avec lesquels vous ramasserez délicatement la poussière et que vous n'irez pas ensuite secouer à la fenêtre, vous contentant de les plonger dans un vase d'eau additionnée au besoin d'un peu d'eau de Javelle.

Il est entendu que, dans les maisons où j'ai été reçu, les tableaux sont de maîtres, les bronzes authentiques, les bibelots d'un goût exquis, les meubles commodes et du dessin le plus pur, et quand même le mobilier serait composé de ces affreux objets de pacotille dont les tarifs sont journellement distribués dans les rues, qu'importe ! ce dont je vous plains, c'est que le contenu ne soit pas en rapport avec le contenant ; trop de mobilier, trop de meubles ! et qu'il serait plus juste de dire trop de parfums ! Entrebâillons seulement la porte du cabinet de toilette.

Là sont rangés, à côté de coquets outils dont quelques-uns mériteraient une mention spéciale, d'élégants flacons, de charmantes boîtes en cristal, en porcelaine décorée, en métal. Flacons et boîtes contiennent des produits divers : essences bleues, vertes, ambrées, incolores, alcoolats de senteurs, huiles parfumées, pommades aux nuances tendres, savons extra-superfins, crêmes, poudres, cosmétiques, etc. ; il y en a pour donner aux lèvres l'éclat du corail, aux dents jaunies la teinte laiteuse de l'émail, pour parfumer l'haleine, pour rendre aux cheveux leur coloration primitive, les empêcher de tomber, les faire repousser, les blondir, les nuancer des tons noir bleu de l'aile du corbeau, pour épaissir les sourcils et la barbe, faire tomber les poils, agrandir les yeux, effacer les rides, polir les ongles, donner à la main l'élégance et le potelé des mains bénisseuses d'un évêque, aux seins, aux épaules, la fermeté et le grain des marbres roses du Parthénon, en un mot, pour faire d'un homme, fût-il laid comme un macaque, vieux et fourbu comme un cheval de fiacre après vingt années de courses sur le pavé de Paris, un Apollon éternellement jeune, éternellement irrésistible ; d'une femme usée, vert-de-grisée comme une médaille à l'effigie d'un césar quelconque, défraîchie, déformée, racornie ou boursouflée comme une vieille botte qu'abandonne au coin d'une borne l'Auvergnat parcimonieux, cette belle, cette gracieuse, cette adorée créature rêvée par Virgile : « Incessu patuit dea. »

(*A suivre.*) MEYNET.

BIBLIOGRAPHIE

Etude sur les troubles nerveux d'origine gastrique,
par le Dr Ad. RUEFFE 1880, O. Doin, éditeur.

Dans cet intéressant travail, fait sous l'inspiration de M. le

Dr Leven, l'auteur étudie rapidement les troubles nerveux multiples qui accompagnent la dyspepsie. En voici les principales conclusions. L'estomac malade devient l'origine de troubles nerveux qui intéressent :

1° *La sensibilité générale.* Sous l'influence de la dyspepsie, certaines régions, telles que le front, la nuque, le rachis, les parois thoraciques deviennent le siège de sensations douloureuses. Quand les troubles de la digestion ont présenté une certaine durée, la peau, les muscles, les articulations, surtout du côté gauche, sont hyperesthésiés. Ces phénomènes se rattachent à l'irritation des filets nerveux de l'estomac (pneumo-gastrique ou grand sympathique), irritation qui gagne les centres nerveux où elle excite les noyaux d'origine des nerf voisins, et qui se traduit par une douleur rapportée par le sensorium à la périphérie.

2° *L'innervation motrice.* La difficulté de la digestion entrave les travaux de l'esprit, gêne l'expression de la pensée, provoque l'apparition des vertiges, d'une hypochondrie qui disparaît en même temps que les troubles viscéraux s'amendent. Ces phénomènes sont sous la dépendance d'un trouble vaso-moteur de la circulation cérébrale, constriction des vaisseaux qui aurait son point de départ dans l'irritation du plexus solaire.

La dyspepsie provoque des palpitations, des intermittences, et souvent même des hypertrophies du cœur droit. Ces désordres résultent de l'excitation des filets sensibles du pneumogastrique ; cette excitation gagne la moelle cervicale d'où elle se réfléchit au moyen des filets sympathiques de la région cervico-dorsale sur les branches terminales de l'artère pulmonaire. Ces vaisseaux présentent un resserrement et une élévation de pression, d'où dyspnée, palpitation et hypertrophie du cœur droit.

NOUVELLES

Ecole de pharmacie. — La distribution des prix aux élèves de l'Ecole supérieure de pharmacie a eu lieu jeudi dans l'ordre suivant :

Première année : pas de prix. Citation : M. Bocquillon.

Deuxième année : 1er prix, M. Martin ; 2e prix, M. Grignon. Citation : M. Gallois.

Troisième année : 1er prix, M. Vaudin ; 2e prix, M. Chicandaud. Le prix Desportes n'a pas été decerné.

Prix Buignet : 1° M. Vaudin ; 2° M. Chicandaud.

Prix Laroze : MM. Ruyssens et Varennes.

Travaux pratiques. — Première année : médailles d'or, MM. Bocquillon et Dufourre ; médailles d'argent, MM. Meillière et Vigoulette.

Deuxième année : médailles d'or, MM. Tayasse et Grignon ; médailles d'argent, MM. Hondas et Tercinot.

Troisième année : 1° botanique. Médailles d'or, MM. Briouze et Nardin ; médailles d'argent, MM. Chicandaud et Marie ; 2° physique. Médaille d'or, M. Vaudin ; médaille d'argent, M. Chicandaud. Citations avec éloges : MM. Bonnard, Reeb et Patin.

Faculté de médecine de Paris. — M. Gariel, agrégé, est rappelé à l'exercice, pendant l'année scolaire 1881-1882.

MM. Jarjavay et Brun sont nommés prosecteurs à la Faculté de médecine de Paris pour une période de quatre années, en remplacement de MM. Campenon et Kirmisson.

— Le savant explorateur de l'Afrique centrale, M. le Dr Matteucci, vient de succomber subitement à un accès de fièvre pernicieuse, à Londres où il était depuis quelques jours seulement, après avoir traversé l'Afrique jusqu'au golfe de Guinée.

Exercice de la médecine par un interne. — Un élève interne des hôpitaux de Paris ayant donné des soins à une dame, sur les indications d'un professeur de Faculté, et ayant, *après avoir été reçu docteur*, introduit contre sa cliente une instance en paiement d'honoraires, la 7e Chambre du tribunal de la Seine l'a débouté de sa demande.

Le tribunal a jugé que la mission confiée par un professeur à un élève, de donner certains soins à un malade, ne supplée pas au défaut de diplôme. (*Paris médical.*)

Paris. — Typ. A. PARENT. A. DAVY, Succr, rue M.-le-Prince, 31.

Le Propriétaire-Gérant : V. Cornil.